

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1804 portant constitution du Conseil de. Gouvernement de la Côte Française des Somalis

n° 1804

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 novembre 1966

Numéro JO
n° 12 du 01/12/1966

Date du numéro
1 décembre 1966

VISAS

Le Gouverneur, chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18^e septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi n° 656-619 du 23 juin 1956, modifiée par la loi n° 57-702 du 19 juin 1957 autorisant le Gouvernement de la République Française à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, notamment 1^{er} son article 6

Vu l'arrêté n° 957 du 29 juillet 1957 fixant à huit le nombre des membres du Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis

Vu l'élection par l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, dans sa séance du 5 novembre 1966, des huit membres au Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}

— Le Conseil de Gouvernement de la Côte Française des Somalis, élu le 5 novembre 1966, est composé comme suit : MM. Mohamed Kamil Mohar . Pécol Raymond : Hassan Gouled Aptidon; Idriss Farah Abane; Mohamed Bourhan Abdallah : Abdi Ahmed Warsama ; Tbrahim Ahmed Bourale ; Ahmed Hassan Ahmed. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Louis SAGET.